

9 M\$ de plus pour lutter contre les plantes exotiques envahissantes

Géré par la Fondation de la faune du Québec, le Programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes (PLPEE) a été bonifié de 9 M\$ par le gouvernement du Québec.

DANY ROUSSEAU

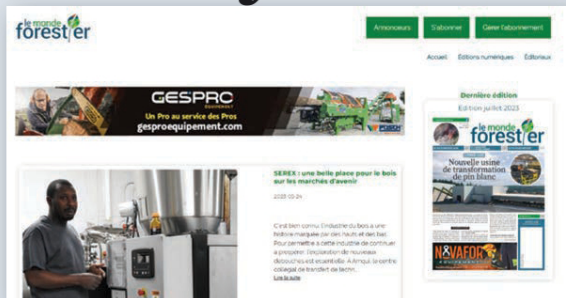
Ce soutien additionnel doit permettre à la fondation de financer différentes initiatives afin de réduire les menaces et les impacts des plantes

exotiques envahissantes (PEE) sur la biodiversité et l'intégrité des milieux naturels du Québec. En plus de bonifier le budget alloué au PLPEE de

30% afin de répondre à la demande croissante, le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs a aussi indiqué avoir simplifié les modalités du programme afin d'améliorer l'accès au financement pour les organismes publics et privés qui souhaitent en bénéficier. Les modalités simplifiées permettront entre autres

d'alléger la recherche de contreparties financières pour les organismes demandeurs, qui sont souvent de petites organisations environnementales. Elles offriront également plus de souplesse dans le processus de sélection des initiatives et d'octroi des subventions. La poursuite du programme jusqu'en 2028 a pour but de restaurer un plus grand nombre de milieux naturels menacés.

Un nouveau site Web pour votre journal!



Navigation plus conviviale, architecture entièrement revue et mise au goût du jour, contenu rédactionnel mieux mis en valeur, gestion des abonnements facilitée, le journal *Le monde forestier* a maintenant un tout nouveau site Web!

DANY ROUSSEAU

Toujours disponible à l'adresse lemondeforestier.ca, ce site a été mis en ligne au cours de l'été. On peut évidemment y retrouver quelques-uns des articles publiés dans le mensuel qui s'est établi comme la référence du secteur forestier au Québec.

De façon générale, les changements apportés permettent d'améliorer l'expérience des internautes, dont celle des abonnés qui ont délaissé l'édition papier pour lui préférer la version numérique. À la recherche d'un article paru il y a quelques temps? Pour les abonnés numériques, le nouveau site donne accès aux journaux des quatre dernières années.

Le site comprend un onglet s'abonner qui, comme on peut le deviner, permet aux gens de

s'abonner très facilement. Un autre onglet intitulé annonceurs a été conçu à l'intention des partenaires qui souhaitent placer de la publicité dans la version papier du journal ou encore sur le nouveau site Web.

PRÈS DE 14 000 ABONNÉS

Le lancement de ce site survient alors que les choses vont très bien pour *Le Monde Forestier*. Dans un contexte réputé très difficile pour l'ensemble du milieu médiatique, le journal a augmenté son tirage qui est passé en un an de 12 005 abonnées à 13 988 abonnés. Les annonceurs sont aussi au rendez-vous.

Merci à vous de continuer de nous lire!

ERRATUM

Des erreurs se sont glissées dans l'article publié en page 18 du journal de juillet intitulé Un jeune DG aux idées nouvelles. Il y est écrit qu'avant d'obtenir son diplôme de la faculté de foresterie, de géographie et de géomatique de l'Université Laval, le nouveau directeur général du Groupement agro-forestier Côte-Nord, **SAMUEL JALBERT**, avait aussi fait un DEC en sciences forestières. Or, M. Jalbert a plutôt fait un DEC en sciences de la nature. Aussi dans l'article, il est indiqué que l'apport de la forêt privée dans l'approvisionnement de bois de la province est relativement marginal. Or, M. Jalbert voulait plutôt que cet apport était relativement marginal pour la région de la Côte-Nord et non pour l'ensemble du Québec. Nos excuses pour ces erreurs.

La récupération et le sciage du bois brûlé

L'année 2023 restera marquante pour l'industrie forestière québécoise. Les feux de forêt ayant ravagé plus de 1 million d'hectares ont causé bien des maux de tête aux usines de sciage des régions de l'Abitibi, de Chibougamau-Chapais, du Saguenay-Lac-St-Jean et de la Côte-Nord. Ce phénomène est même voué à prendre de l'ampleur avec les changements climatiques.

PASCAL ROUSSEAU

Directeur de la prévention chez Prévibois

Avant que le bois ne dépérisse en raison des insectes, il est crucial qu'il soit récolté le plus rapidement possible. L'industrie est à planifier en ce moment la coupe et la transformation du bois, de concert avec le ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

DÉFIS TECHNIQUES ET DE SST

Ce travail colossal comporte certains défis techniques tant au niveau de la machinerie forestière servant à récolter le bois qu'aux équipements de sciage employés pour sa transformation. La suie, étant très corrosive et conductrice, peut encrasser et provoquer des courts-circuits sur les équipements de la machinerie.

La santé et la sécurité des travailleurs sont également des enjeux importants puisque la suie, composée de poussière de carbone extrêmement fine, est présente sur la surface de l'écorce et peut causer des irritations aux yeux et aux voies respiratoires. À long terme, l'exposition à cette substance peut entraîner des problèmes de santé plus graves, notamment, des maladies pulmonaires telles que l'asthme et la maladie pulmonaire obstructive chronique (MPOC).

Il existe toutefois certains moyens pour réduire l'exposition des travailleurs aux poussières de suie.

1. Informer les travailleurs des risques associés à l'exposition aux poussières de suie et leur expliquer les mesures de contrôle mises en place pour réduire leur exposition.
2. Réduire la propagation des poussières de suie dans l'usine en :
 - utilisant des bassins de trempage avant le tronçonnage et l'écorçage des billes

ou en arrosant les billes avec des aspersionnaires avant leur entrée dans l'usine

- éviter d'utiliser l'air comprimé pour le nettoyage des surfaces et des équipements pour ne pas remettre les poussières en suspension dans l'air
 - humidifier les surfaces avant de procéder au nettoyage
 - augmenter la fréquence de nettoyage des lieux et des équipements.
3. Utiliser les systèmes de captation à la source et maintenir l'efficacité des dépoussiéreurs.
 4. Réduire l'exposition à l'aide d'équipements de protection individuels (EPI) en :
 - mettant un appareil de protection respiratoire adéquat pour les tâches à risque à la disposition des travailleurs, en conformité avec la norme CSA Z94.44:11
 - exigeant le port de vêtements de travail à manches longues et le port de gants s'il y a un risque d'exposition cutanée aux poussières de suie
 - lavant les vêtements de travail souillés après chaque quart de travail
 - encourageant les mesures d'hygiène personnelle, telles que le lavage des mains, en particulier avant les pauses et les repas.

En mettant en œuvre ces mesures, vous réduisez ainsi les risques de bris sur vos équipements et les risques d'atteinte à la santé de vos travailleurs. Prévibois peut vous soutenir dans l'implantation de ces mesures de contrôle.